

## Compte rendu de la séance du 03 juillet 2020

**Présents:** Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON.

**Secrétaire de la séance:** Christiane JANICOT

### Ordre du jour:

- **Délibérations:**

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Fixation des indemnités
- Nomination des délégués à la communauté de communes
- Délégation de pouvoir
- Nomination des délégués aux différents syndicats et organismes auxquels la commune adhère.

- **Questions diverses:**

- Commissions communales,
- Organisation du Mai,
- Hommage aux anciens élus.

### Délibérations du conseil:

M. Roland TOURNEMIRE, Maire sortant est venu pour présider l'élection du Maire.

- **Election du Maire**

Madame Claudine VIVAREZ présente sa candidature au poste de Maire.

Après le vote à bulletin secret, le résultat s'établit comme suit:

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Mme Claudine VIVAREZ ayant obtenu 10 voix (dix voix), a été proclamée Maire de la commune de FRAYSSINHES.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Fixation du nombre d'adjoints**

Madame la Maire explique que le conseil municipal peut librement fixer le nombre d'adjoints appelés à siéger dans la limite de 30% de l'effectif, soit 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à : 2

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Election des Adjoints**

Mme la Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

M. Thierry Martignac fait part de sa candidature au poste de 1er adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

M. Thierry MARTIGNAC ayant obtenu 10 voix (dix voix) a été proclamé 1er Adjoint de la commune de FRAYSSINHES.

Election du deuxième Adjoint :

M. Maxime ASFAUX fait part de sa candidature au poste de 2ème Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

M. Maxime ASFAUX ayant obtenu 10 voix (dix voix) a été proclamé 2ème Adjoint de la commune de FRAYSSINHES.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Fixation des indemnités des élus**

Mme la Maire explique que les indemnités des élus ont été revalorisées au 1er janvier 2020 comme suit:

- Maire: 25,5% de l'indice brut maximal au lieu de 17 %

- Adjoints : 9,9% de l'indice brut maximal au lieu de 6,6%

Mme la Maire fait part de son souhait de rester sur l'ancien taux d'indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver les anciens taux d'indemnités des élus

Population Moins de 500 habitants	Taux maximal % de l'indice brut maximal	Indemnité	
		Mensuelle	Annuelle
Maire	17%	653.42	7841.04
Adjoints	6.6%	256,70	3080.40

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Délégation au Maire en vertu de l'art L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**

Mme la Maire explique qu'elle peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargée, pour tout ou partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal. L'administration des affaires communales impose de procéder à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes de gestion permettant de faciliter l'activité des services municipaux et le fonctionnement de la collectivité.

Le Code général des collectivités territoriales permet, par délégation du conseil municipal, d'accorder à l'exécutif un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Désignation des délégués à la Fédération Départementale d'électricité**

M.me la Maire expose aux conseillers qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDE).

Après examen, le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué titulaire : M. Maxime ASFAUX

Déléguée suppléante : Mme Isabelle LAMPLE

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

La commission est composée comme suit:

Membres titulaires	Membres suppléants
Françoise BARDET	Ophélie DENJEAN
Damien CROS	Isabelle LAMPLE
Hervé LANDES	Frédéric COULON

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Désignation des délégués au SAEP Ségala Oriental**

Considérant qu'il convient de nommer deux délégués titulaires de la commune de Frayssinhes au SAEP Ségala Oriental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité:

- Mme christiane JANICOT, titulaire
- M. Damien CROS, suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Désignation d'un correspondant défense**

Mme la Maire informe l'assemblée que pour répondre à l'objectif du gouvernement de redéfinir et d'affirmer les liens entre la société française et sa défense, il est nécessaire de désigner un élu chargé des questions de défense.

M. Frédéric COULON est désigné correspondant défense

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Proposition de liste aux services fiscaux pour la commission communale des impôts directs.**

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Une liste de 24 noms de divers contribuables de la commune a été constitué et sera transmise aux services fiscaux afin qu'ils choisissent 12 noms (6 titulaires et 6 suppléants) pour constituer la commission

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Désignation d'une référent "environnement" de la commune auprès du SYDED du Lot**

Mme la Maire explique à l'assemblée que depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers de cinq compétences proposées à la carte "Déchets", "Bois-énergie", "Eau Potable", Assainissement" et "Eaux Naturelles".

Dans le cadre de sa mission "Déchets", il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changements des comportements.

Madame la Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents "environnement" dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Mme Amandine TILLET se déclare candidate et est désignée comme référent "environnement" de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **CAUVALDOR - Désignation des référents PLUi-H**

Afin de faciliter les échanges entre la commune et la Direction de la Gestion de l'Espace de CAUVALDOR, et notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, Il est demandé à la commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter.

Sont nommés:

- M Thierry MARTIGNAC en tant que délégué titulaire
- Mme Christiane JANICOT en tant que déléguée suppléante

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition 2020**

Madame la Maire explique à l'assemblée que la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19 aura des conséquences économiques sur les ménages de la commune.

Sur la proposition de Madame la Maire, après avoir pris connaissance des bases d'imposition 2020 et avoir délibéré sur la nécessité d'augmenter le produit attendu pour l'équilibre du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales qui s'établissent comme suit :

Taxes	Taux votés	Bases prévisionnelles 2020	Produit correspondant
FB	7.37 %	109 300	8 055
FNB	127.95 %	12 200	15 610
<b>Produit attendu pour 2020</b>			<b>23 665</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- **Commissions communales:**

Mme la Maire propose la mise en place de commissions communales (bâtiments communaux, voirie, salle des fêtes, vie de la commune, communication) afin de répartir les responsabilités de chacun. Un tableau des commissions sera distribué à chaque élu et affiché au panneau municipal.

- **Organisation du Mai**

La plantation du Mai est prévue le 25 juillet 2020 à partir de 16 heures suivi d'un repas organisé par les élus.

Clôture de la séance : 22h30

La Maire,  
Claudine VIVAREZ

